Procès-Verbal Conseil municipal du vendredi 25 octobre 2024 à 15h00

L'an deux mille vingt et quatre, le vendredi 25 octobre, à 15h00, le Conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. François ROUVEYROL, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : lundi 21 octobre 2024
Nombre de membres en exercice : 9
Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 6

Présents : Charles ALDROVANDI, Rémy MONET, François ROUVEYROL.

Absents et représentés : Isabelle BENOIT représentée par Charles ALDROVANDI, Lisa CLARY représentée par François ROUVEYROL, Patrick ROY représenté par Rémy MONET.

Absent et excusé : Jean-Claude AUBERLET, Corentin CAPELIER, Robert DEMOLIN.

Monsieur le Maire déclare la séance du Conseil municipal ouverte à 15h00 et remercie les élus présents au nombre de trois. La condition de quorum n'est pas nécessaire, ce conseil ayant été convoqué en raison de l'absence de quorum au point 4 *DETR 2024 Vague 3 : étanchéité et isolation de la villa gendarmerie pour un montant de 34 129,40 Euros HT (39 419,98 € TTC)* du précédent conseil.

1. Désignation du / de la secrétaire de séance

Charles ALDROVANDI se propose.
☞ Vote à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2. 2024 Vague 3 : étanchéité et isolation de la villa gendarmerie pour un montant de 34 129,40 Euros HT (39 419,98 € TTC)

Monsieur le Maire expose qu'en raison de l'absence de quorum à la question 4 de l'ordre du jour du Conseil municipal du jeudi 17 octobre 2024 : « DETR 2024 Vague 3 : étanchéité et isolation de la villa gendarmerie pour un montant de 34 129,40 Euros HT (39 419,98 € TTC) », il convient de délibérer sur ce point.

Une erreur s'est produite lors de l'examen et du vote de la délibération DE_080_2024_BIS en séance du 20 septembre 2024. Elle rend la délibération illégale au titre de l'article L2131-11 du code général des collectivités territoriales. La sous-préfecture en demande donc l'annulation.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à cette annulation, et de poursuivre les démarches pour les travaux et les recherches de financement afin de restaurer l'étanchéité et d'améliorer l'isolation de la villa gendarmerie.

Le plan de financement est le suivant :

Coût estimatif de l'opération H.T.		
Couverture en ardoise		25 476,40 €
Isolation sous toiture		1 953,00 €
Protection contre les intempéries, remplacement des volets		6 700,00 €
	TOTAL	**34 129,40 €**

DETR 2024 sollicitée		21 077,00 €
Fonds propres		13 052,40 €
	TOTAL	**34 129,40 €**

Cette délibération est mise aux voix.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Annule la délibération DE_080_2024_BIS
- Demande de réaliser les travaux dans les meilleurs délais pour répondre aux besoins des gendarmes,
- Adopte le plan de financement tel qu'exposé ci-dessus,
- Demande de rechercher les financements au meilleur taux possible et de déposer un dossier pour la DETR 2024, 3ème vague,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes inhérents à l'exécution de la présente délibération

Pour : 4
Charles ALDROVANDI
Isabelle BENOIT
Lisa CLARY
François ROUVEYROL
Contre : 2
Rémy MONET
Patrick ROY

Questions diverses :
Pas de point soulevé.

Le Conseil municipal est clos à 15h10.

Le secrétaire,

Charles ALDROVANDI

